AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C1046
FR0000033003-FS0445

24 mai 2017

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

TOUAX SCA

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 mai 2017, la société par actions simplifiée Financière Arbevel[1] (10-12 avenue de Messine, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 19 mai 2017, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société TOUAX SCA et détenir, pour le compte desdits fonds, 338 006 actions TOUAX SCA représentant autant de droits de vote, soit 4,82% du capital et 4,24% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une cession d'actions TOUAX SCA sur le marché.

[1] Détenue par MM. Delabare et Lalevée chacun à 37,66%, lesquels ne détiennent aucune action TOUAX.
[2] Sur la base d'un capital composé de 7 011 547 actions représentant 7 970 605 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.